

	
Délibération n° 24	Conseil Municipal du Mercredi 16 mars 2022
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.10 – Finances- Divers
<p>Le Mercredi Seize Mars deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle Pédagogique de Maréis, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 04/03/2022</p> <p>Membres présents : 25 puis 23 (Messieurs Grégory HURTREL et Jean-Pierre LAMOUR quittent l'assemblée à 20 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5 puis 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30 puis 28</p> <p>Affiché le 18/03/2022</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoints</b>, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>Conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Grégory HURTREL (quitte l'assemblée à 20 h 05) à Monsieur René BONVOISIN et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) : 0</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE.</p> <p><b>Votants :</b> 30 puis 28 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, détenteur du pouvoir de Madame Anne-Marie GFOLDSTEIN, quitte l'assemblée à 20 h 05)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p>
<p>Objet : Fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux - Appels à projets - Aide à la nature en ville</p>	
<p>Rapporteur : Madame Maryse MAILLART, Adjointe.</p>	
Synthèse de la délibération :	Fonds d'intervention sur les enjeux écologiques territoriaux 2022- Appels à projets – Aide à la nature en ville

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la commission n°4 « Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-Mer » du 2 mars 2022,

**Considérant** que dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels, le Conseil Départemental a élaboré un Schéma Départemental des Espaces naturels dont les objectifs visent à répondre aux enjeux écologiques ;

**Considérant** que le schéma s'inscrit dans une démarche partenariale à laquelle la commune souhaite s'associer dans le cadre de son travail sur la biodiversité et son engagement pour la nature ;

**Considérant** un taux de financement du Conseil Départemental pouvant atteindre 80% au titre du fond d'intervention en faveur des enjeux écologiques territoriaux,

**Considérant** que pour répondre à la stratégie départementale afin de favoriser le maintien de la nature en ville, la commune envisage les actions ci-dessous :

1°) Restauration de la mare aux grenouilles de la forêt de Rombly (pose d'une étanchéité avec une meilleure durée de vie). Pose prévue dans le cadre d'un chantier nature et panneau pédagogique. 1347 € HT

2°) Création de prairies fleuries composées d'espèces locales dans et autour des écoles privées et publiques et panneaux d'information (activité en ateliers par les classes nature) 917 € HT

3°) Plantation de bulbes forestiers d'espèces locales (activités menées avec les enfants) un montant estimatif HT de 400 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DEPENSES	- RECETTES
Achats fournitures ..... 2 664,00 €	Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (80 %).... 2 131,00 €
	FONDS PROPRES..... 533,00 €
<b>- TOTAL DEPENSES..... 2 664,00 €</b>	<b>- TOTAL RECETTES ..... 2664,00 €</b>

Il est précisé que, s'agissant d'un plan de financement prévisionnel, celui-ci peut évoluer en fonction des sources de financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1°) d'approuver les actions sur le territoire de la commune ;

2°) de valider le plan de financement tel que repris ci-dessus ;

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de l'appel à projet « Fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux » soit 80% du montant.

**La délibération est adoptée par 28 voix pour.**

Vu pour être affiché le 18 Mars 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

